

BOOSTER PI | PRÉ-DIAGNOSTIC PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'INPI

Pré-diagnostic proposé par l'INPI* qui consiste en une évaluation des besoins de l'entreprise en matière de propriété industrielle. Grâce à ce service, vous optimisez le potentiel d'innovation de votre entreprise.

POUR QUI



> Les TPE/PME innovantes ayant peu ou pas recours à la propriété industrielle (PI) et au dépôt de brevets.

TYPE DE SERVICE



Diagnostic



Rapport

RIX



Pris en charge par l'INPI*

OBJECTIFS

> Évaluer vos besoins en matière de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles).

> Mettre en évidence l'intérêt d'une politique de propriété industrielle et évaluer l'impact qu'elle peut avoir sur la stratégie de développement de votre entreprise.

> Aboutir à un plan d'actions et identifier les compétences internes pour la bonne mise en œuvre d'une politique de propriété industrielle.

PROGRAMME

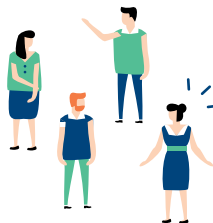
Le pré-diagnostic se déroule en 3 étapes :

- ✓ Recueil d'informations auprès du chef d'entreprise (2h à 3h) : caractérisation du projet innovant du secteur d'activité, de la concurrence, des produits et services, de l'organisation, de la situation financière, des objectifs.
- ✓ Rédaction d'un rapport (1,5j) : état des lieux, développements proposés et pistes d'actions en matière de propriété industrielle, ressources et outils de mise en œuvre.
- ✓ Présentation au chef d'entreprise (2h) : détail des préconisations et discussion sur les prochaines étapes.

La demande de pré-diagnostic est faite auprès de l'INPI qui se prononce sur son acceptation et désigne le cas échéant le spécialiste en propriété industrielle, possiblement un conseiller CCI qui organisera le rendez-vous.

> La propriété industrielle est un puissant levier de protection et de valorisation de l'innovation.

POUR ALLER PLUS LOIN



La CCI vous accompagne dans le montage de la demande d'une « Prestation Technologique Réseau » (PTR). C'est une subvention qui vous permet de réaliser des études techniques de faisabilité ou bien de procéder au dépôt de votre premier brevet.

Ça m'intéresse !

Je contacte la CCI Nice Côte d'Azur - ALLO CCI :

0 800 422 222

pour être mis en relation avec le Pôle Innovation et Performance.

*INPI: Institut national de la propriété industrielle.